

Dans l'indifférence générale, l'artisanat du bâtiment plonge dans une crise structurelle comme le redoutait la CAPEB

Paris, le 30 avril 2025 – Trimestre après trimestre, l'artisanat du bâtiment s'enfonce dans une crise profonde, sans réponse adaptée du gouvernement. Depuis plus de deux ans, la CAPEB tire la sonnette d'alarme sur le recul auquel fait face le secteur et propose des solutions concrètes et opérationnelles pour relancer le marché. Malgré leur pertinence, leur faisabilité et leur forte valeur ajoutée pour accélérer les rénovations tout en préservant le tissu économique local, peu d'entre elles ont bénéficié de l'écoute qui aurait été nécessaire de leur accorder au regard de la situation. Face à ce constat accablant les artisans du bâtiment dénoncent la non-assistance qui est accordée à leur secteur, malgré les nombreuses solutions qui se trouvent à portée de main du Gouvernement. Ils appellent le Gouvernement à ne plus fermer les yeux sur les conséquences extrêmement dommageables pour la société des difficultés qu'ils rencontrent.

Les derniers chiffres de conjoncture publiés par la CAPEB confirment cette situation alarmante.

Le volume d'activité du secteur a reculé de -5 % au premier trimestre 2025 par rapport au premier trimestre 2024, une baisse qui s'inscrit dans une tendance négative persistante depuis plus d'un an. Cette dégradation touche tous les segments du marché. La chute de la construction neuve, si elle demeure marquée, s'atténue (-10 %). En revanche, elle se creuse dans l'entretien-amélioration (-2 %) et les travaux de performance énergétique (-1,5 %), ce qui constitue un paradoxe d'autant plus prononcé que l'activité de rénovation des bâtiments devrait être au cœur de la stratégie nationale bas carbone. Cette dégradation est bien le reflet d'un déclin profond alimenté par un manque de vision stratégique de la part des pouvoirs publics.

Le gouvernement s'entête dans une politique étriquée de soutien exclusif au neuf

La politique actuelle du gouvernement privilégie une fois encore la construction neuve, semblant ignorer la réalité du marché. Selon l'ADEME, le besoin annuel de logements nécessaires se situerait entre 120 000 et 350 000 unités par an. Or, cumulé sur 12 mois, on dénombre près de 300 000 logements mis en chantier en février 2025. Faire de la construction neuve la priorité en matière de politique du logement alors que l'offre de logements neufs est actuellement suffisante est donc la traduction d'une analyse erronée des besoins.

Rénovation : un potentiel inexploité faute de politique volontariste

Alors que la massification des travaux de rénovation énergétique et d'adaptation au vieillissement est une condition sine qua non de l'atteinte des objectifs climatiques et sociétaux, l'État reste sourd aux signaux d'alerte. Pire, les décisions prises dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2025 (hausse du taux de TVA réduit sur certains équipements, réduction des aides à l'apprentissage, augmentation de certaines charges sociales) vont à rebours des ambitions affichées et ont une incidence directe sur la confiance des ménages, qui continue de s'éroder.

Alors même que le taux d'épargne des ménages reste historiquement élevé (18,4 %), leur confiance dans l'avenir et leur volonté d'investir dans leur logement s'érodent. Ce décalage

entre les capacités financières disponibles et la volonté d'engagement dans des travaux est un symptôme révélateur : le climat de confiance est rompu. Les ménages hésitent, freinent leurs projets, dans un contexte où les règles évoluent sans cesse, où les aides sont suspendues ou mal calibrées et où les incitations fiscales manquent de lisibilité.

La proposition de loi visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques, qui a été votée par le Sénat, va avoir pour effet de détériorer encore un peu plus la confiance des ménages en faisant perdurer un système qui permet aux sociétés commerciales et autres intermédiaires de continuer à abuser des dispositifs d'aides.

Et pourtant, des solutions concrètes, opérationnelles, sans impact budgétaire, ont été portées par la CAPEB, parmi lesquelles :

- L'accès simplifié au RGE par la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) : un outil de valorisation des compétences existantes à partir des audits de chantiers, simple à mettre en œuvre, permettant de renforcer rapidement les capacités d'intervention des artisans.
- La simplification du Groupement Momentané d'Entreprises (GME) : une structure souple et adaptée à l'artisanat, permettant à plusieurs petites entreprises de répondre collectivement à des marchés de rénovation globale, sans dilution de leur autonomie ni complexité administrative inutile.

Elles n'ont, à ce jour, pas été retenues par le Gouvernement.

La CAPEB appelle solennellement :

- À un choc de lisibilité et de confiance dans les politiques de soutien à la rénovation énergétique ;
- À l'adoption immédiate de ses propositions structurantes (VAE et GME) ;
- À un engagement budgétaire cohérent, durable, et ancré dans les réalités économiques des petites entreprises artisanales ;
- À un Grenelle du logement qui intégrerait à la fois la construction neuve et la rénovation énergétique pour résoudre durablement la crise que traverse le logement en construisant une politique du logement qui repose sur l'existant, comme le recommande l'ADEME.

Ce recul doit impérativement prendre fin. Il est clair que les impacts vont bien au-delà du secteur de l'artisanat du bâtiment. Ce système ne soutient ni l'ensemble du secteur ni les ménages en besoin. Il creuse les inégalités et freine une véritable transition vers un logement plus responsable et durable pour tous.

« Les chiffres du premier trimestre 2025 confirment ce que nous redoutions et cessons de prévenir depuis deux ans maintenant. Notre secteur s'enfonce dans une crise structurelle. Ce constat est d'autant plus inadmissible que nous avons agi en responsabilité en formulant de nombreuses propositions concrètes sans impact budgétaire pour l'Etat. Aucune n'a trouvé d'écho auprès du Gouvernement. Aujourd'hui, nous dénonçons la non-assistance dont a fait l'objet notre secteur. Cette indifférence à l'égard d'entreprises au cœur du dynamisme économique local, et des transitions environnementales et sociétales est coupable.» **Jean-Christophe Repon.**

[Télécharger la note de conjoncture du 1er trimestre 2025 :](#)

« L'artisanat du bâtiment : une crise structurelle qui s'installe »

Contact presse :

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :
Albertine Minart – Chargée des Relations Presse

E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb